

DECRET N° 85/566 / du 16/4/85

portant nomination de Monsieur KOUTSI-
MOUKA Daniel, en qualité de Directeur
Technique de la SONAVI.-

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modifica-
tion de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la Loi n° 003/84 du 20/01/1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 011/83 du 31/08/1983 portant création de la
Société Nationale d'Aviculture (SONAVI) ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux in-
terims des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Monsieur KOUTSIMOUKA Daniel, Ingénieur Zootechni-
cien, est nommé Directeur Technique de la Société Nationale Avi-
cole (SONAVI) en remplacement de Monsieur NGUINDA, nommé Directeur
Général de ladite Société.

ARTICLE 2..- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge
par la Société Nationale Avicole qui est en outre redevable envers
le Trésor Public de la contribution patronale pour la constitution
de ses droits à pension.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 16 AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,



Ange Edouard POUNGUI.-



Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

